

## Près de Dieppe, l'ancien directeur d'école relaxé !



La cour d'appel de Rouen a rendu son jugement lundi 2 juin 2025 : elle relaxe le directeur d'école qui avait été condamné en première instance. Photo d'illustration : stock.adobe.com

Condamné en première instance pour des agressions sexuelles dénoncées par deux anciennes élèves, l'ancien directeur d'une école de la Vallée de la Bresle a été blanchi lundi 2 juin 2025.

Les parents des plaignantes avaient discrètement fait connaître leur déception quand l'avocat général avait mis en doute la solidité du dossier lors du procès en appel, il y a quelques semaines, de cet ancien directeur d'école, sise près de Eu. Des réquisitions qui pouvaient laisser augurer d'une décision favorable à cet enseignant...

Lundi 2 juin 2025, la chambre des appels correctionnels de Rouen innocente finalement ce père de famille. En première instance, en août 2024, le tribunal correctionnel de Dieppe avait reconnu coupable d'agressions sexuelles cet homme corpulent. Deux écolières l'accusaient d'attouchements sexuels.

Le quinquagénaire avait été condamné à 36 mois de prison avec sursis probatoire et une interdiction, pendant dix ans, d'exercer toute activité avec des enfants, à titre professionnel ou bénévole.

« Ce doute doit profiter au prévenu »

Lire aussi: <https://www.paris-normandie.fr/id622065/article/2025-04-09/seine-maritime-lancien-directeur-decole-condamne-pour-agressions-sexuelles-sera>

« Je ne peux pas juger un homme sur les propos graveleux qu'il a tenus à ses collègues, sur des ressentis, sur des comportements inadaptés et sur des rumeurs. Ce doute qui irrigue ce dossier doit profiter au prévenu », avait déclaré le ministère public lors du second procès début avril 2025. Mohamed Mallow portait alors un autre regard sur cette affaire. En se remettant à la cour, il allait dans le sens de la défense.

Marié et père de deux grandes filles, l'enseignant au verbe fleuri et désormais fort dépressif avait été dénoncé entre 2020 et 2022, accusé de gestes déplacés et autre voyeurisme qui se seraient déroulés de 2014 à 2017, selon les plaignantes alors âgées de 10 ans.

Son nom avait été inscrit dans le fichier des auteurs d'agressions sexuelles. Son avocate, Me Juliette Auriau, avait plaidé la relaxe.